



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASÉ DE L'EST PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ SEGEX ENERGIES POUR LE LOT 4 : ELECTRICITE, COURANTS FAIBLES

**DÉCISION N° AU-19-130
EN DATE DU 05 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n° 18-197 en date du 28 juin 2018 de signer le marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est pour le lot 4 électricité, courants faibles (notifié le 10/07/2018) ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 12 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte des travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SEGEX ENERGIES, sise, 4, boulevard Arago 91320 WISSOUS, représentée par Monsieur Alexandre BOUDAGHIAN, Directeur, l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est, lot 4 : électricité, courants faibles.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 12 465,76 € HT (14 958,91 € TTC).

Le nouveau montant du marché s'élève à 125 187,23 € HT (150 224,68 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190405-lmc1H6203H1-AR
Date de réception en Préfecture : 05/04/2019
Date de Publication : 05/04/2019